ASH ESCRIME Autorisation de droit à l'image



Conformément à l'art. 9 du Code Civil, « chacun a droit au respect de la vie privée ». L'art. 226-8 du Code Pénal sanctionne les atteintes à la représentation de la personne. Ainsi, la publication, par quelque voie que ce soit, est soumise à autorisation préalable de la personne concernée.

Je soussiané:

· ·
NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
Représentant légal de :
Téléphone :
1. Déclarant être majeur(e) et en pleine capacité,
2. Reconnais donner mon autorisation pour être pris(e) en photo et/ou filmé(e) dans le cadre de la discipline escrime pour l'année scolaire 2023/2024.
3. Donne par la présente l'autorisation que mon image ou celle du mineur susnommé soit diffusée et/ou utilisée, sous forme photographique, filmographique et multimédia, par L'ASH Escrime dans le cadre de sa communication à destination du public, à travers des documents tout format, le site Internet, les réseaux sociaux, les articles ou communiqués de presse, en France, pour une durée illimitée, et sans restriction quant à la fréquence de son utilisation; ceci sous réserve que les images et les légendes accompagnant le reproduction ou la représentation de la ou les vidéos soient utilisées de façon ne portant pas atteinte à ma dignité ou à ma vie privée.
4. Cette autorisation est donnée à titre gracieux et uniquement dans le cadre du point 3, tel que décrit ci-dessus.
Cet accord lie les successeurs et ayants droits éventuels.
Madame / Monsieur
Leà
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

ASH ESCRIME - 53, rue de l'Orme Macaire - 95220 Herblay Association loi 1901 - SIRET : 32888554600015 Agrément ministériel Jeunesse et sport n°95-98-S-18

www.escrime-herblay.com

Club labellisé EFE - «Ecole Française d'Escrime»